



Genève, le 3 mars 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Incidents lors du match Servette FC – FC Sion: les autorités genevoises activent le niveau 3 du dispositif "Progresso" et ferment la tribune de supporters

Les autorités genevoises condamnent l'utilisation massive d'engins pyrotechniques et de fumigènes survenue samedi dernier au Stade de Genève. En dépit de la mesure "Progresso" de niveau 2 décidée à l'encontre du SFC pour deux matchs, à la suite de débordements et notamment d'utilisation d'engins pyrotechniques en gare de Lausanne le dimanche 15 février 2026, de fait, les conditions de l'autorisation n'ont pas été respectées. En application du modèle en cascade "Progresso", les autorités décrètent la fermeture de la tribune Nord de supporters pour le match à domicile du samedi 7 mars entre le Servette FC et le FC Zurich. Cette mesure est assortie d'une période probatoire de trois matchs à domicile.

La rencontre de samedi dernier entre le Servette FC et le FC Sion a été le théâtre de comportements irresponsables. Des engins pyrotechniques ont été allumés de manière coordonnée et massive, mettant en danger la sécurité des spectateurs et des acteurs du jeu. Ces actes constituent une violation des directives de sécurité, des conditions de l'autorisation de match et une défiance ouverte envers les autorités. Dès lors, il a été décidé d'activer des mesures de degré 3 dans le cadre du modèle en cascade dit "Progresso" relatif à la prévention des violences lors de manifestations sportives.

Des avertissements restés sans effet

Conséquemment à la mesure "Progresso" de niveau 2 prise à l'encontre du SFC pour deux matchs à la suite de l'utilisation d'engins pyrotechniques, notamment en gare de Lausanne, il avait été explicitement précisé que toute réitération de l'usage de pyrotechnie ou de comportements violents entraînerait des sanctions structurelles immédiates. Le constat est aujourd'hui sans appel: ces mesures préventives n'ont pas été respectées. Plusieurs supporters ont procédé à l'utilisation de fumigènes et d'engins pyrotechniques interdits, mettant en danger la sécurité des autres spectateurs, des familles présentes et du personnel du stade. Ces actes, commis au mépris des règles en vigueur et des avertissements répétés, comportaient des risques sérieux pour l'intégrité physique des personnes présentes. Ils peuvent être assimilés à des comportements violents et ne sauraient être tolérés dans le cadre d'une manifestation sportive.

Les autorités genevoises rappellent que l'utilisation d'engins pyrotechniques est réglementée dans l'espace public et dans les espaces privés tels que le Stade de Genève. Leur utilisation peut engager la responsabilité civile des auteurs et faire l'objet de poursuites pénales en cas

de lésions corporelles ou dommage à la propriété. Elle engage également des sanctions financières pour les clubs.

Sanctions genevoises: activation du niveau 3 "Progresso"

Conformément au modèle en cascade harmonisé au niveau national "Progresso" pour lutter contre la violence dans le sport, la police cantonale et le département des institutions et du numérique (DIN) ont pris les décisions suivantes:

1. **Fermeture des secteurs de supporters:** la tribune Nord du Stade de Genève (Servette FC) restera fermée lors de la prochaine rencontre à domicile du samedi 7 mars 2026.
2. **Arrêt immédiat et simultané de la vente de billets** (pas de déplacement vers d'autres secteurs) **et interdiction d'actions des fans coordonnées dans et autour du stade.**
3. **Renforcement des mesures administratives:** les autorités procéderont à une analyse minutieuse des images de vidéosurveillance afin d'identifier les auteurs des allumages de fumigènes. Des procédures découlant du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (CMVMS) et des poursuites pénales seront systématiquement engagées.
4. **Les mesures "Progresso" de niveau 2** (fouilles par palpation systématiques et vidéosurveillance renforcée) resteront en vigueur.

Une approche préventive ferme face à la violence dans les stades

Il est inacceptable que malgré les mesures déjà en vigueur et les efforts conjoints des autorités et des clubs, de tels comportements aient été constatés. Le football doit rester un événement familial et festif. La sécurité ne peut être négociable. "Le passage au niveau 3 est la conséquence directe de l'obstination d'une minorité de supporters qui privilégie la confrontation à l'esprit sportif", déclare Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée de la sécurité.

Afin de prévenir tout nouvel incident, le club Servette FC est désormais appelé à prendre ses responsabilités pour identifier les failles dans son dispositif de sécurité et pour collaborer activement à l'identification des contrevenants. En cas de nouveaux débordements, le modèle en cascade prévoit, au niveau 4, des mesures allant jusqu'au match à huis clos. Au niveau individuel, toute infraction fera l'objet de poursuites et de sanctions appropriées.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa détermination à garantir la sécurité de l'ensemble de la population et à préserver le caractère festif et sportif des rencontres de football. Conjointement avec la police, il appelle l'ensemble des supporters à faire preuve de responsabilité et de respect des règles, afin que les événements sportifs puissent se dérouler dans un climat serein et sécurisé pour toutes et tous.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, DIN, T. 079 935 86 75.